

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « COURONNE DE L'AVENT 2022 »

ARTICLE 1 : objet

L'agence Inspire Metz, dont le siège administratif se situe au 2, place d'Armes J.F Blondel à Metz, organise un jeu-concours à l'occasion des marchés de Noël de Metz, gratuit et sans obligation d'achat à partir du 21.11.2022

ARTICLE 2 : modalités et conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toutes les personnes majeures à l'exception du personnel de l'agence Inspire Metz et de leurs familles. L'Agence se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires concernant l'identité des participants.

ARTICLE 3 : durée

Le jeu se déroulera du lundi 21 novembre 2022, 9h30 au dimanche 18 décembre 2022, 16h.

ARTICLE 4 : but du jeu

Le jeu se déploiera à l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme. Quatre énigmes seront proposées par l'Agence Inspire Metz – Office de Tourisme et affichées durant une semaine du 21.11 au 18.12.2022. Les énigmes visent à faire deviner un article présent dans la boutique de l'agence. Les visiteurs devront répondre à l'énigme de la semaine en inscrivant la réponse correcte, le nom, le numéro de téléphone et l'adresse mail du visiteur.

ARTICLE 5 : tirage au sort

Un tirage au sort ouvert au public aura lieu le lundi à 10h. Les gagnants seront informés par téléphone ou email et devront récupérer leur lot avant le 31 décembre 2022, date limite de retrait.

ARTICLE 6 : lots

Pour l'ensemble du jeu-concours, les 4 lots surprises seront les suivants :

1. Lot d'une valeur de 45€ correspondant à l'énigme :
Sous le sapin tu pourras me poser,
Mais d'abord il faudra m'emballer.
Je peux faire le bonheur
D'un historien connaisseur.
Ou bien je peux faire plaisir
À un novice pour découvrir
La riche histoire des familles
Qui ont fait la gloire de cette ville.
2. Lot d'une valeur de 24€ correspondant à l'énigme :
J'attends ma place sur ton sapin
A côté d'une pomme de pin.
Ou bien d'un produit local
Comme ma sœur de Meisenthal.
Ne cherche pas de transparence,
Mais plutôt de la faïence :
Les savoir-faire ancestraux
De nos artisans locaux.

3. Lot d'une valeur de 19,90€ correspondant à l'énigme :

Le cadeau-surprise suivant
Unira petits et grands :
Sur une table ou un tapis
La grande famille réunie
Toute ensemble, dans la joie,
Des lanternes cherchera,
Que la Moselle a installées
Pour vos yeux régalez !

4. Lot d'une valeur de 69,90€ correspondant à l'énigme :

Avec le dernier cadeau
Vous pourriez au coin du feu
Méditer, bouquiner
Ou bien juste rêver...
Sa chaleur enveloppante,
Sa douceur envoûtante
Vous permettront souvent
De prendre du bon temps.

ARTICLE 7 : contestation et limitation de responsabilité

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou service, ou contre une valeur monétaire, ni remboursés.

L'agence Inspire Metz se réserve le droit d'exclure et de désinscrire définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu-concours.

ARTICLE 8 : Remises des prix

Les 4 gagnants seront prévenus individuellement par courrier électronique ou téléphone afin de leur indiquer les modalités de remise de leur prix. Les vainqueurs devront récupérer leur lot avant le 31 décembre 2022 en l'espace Accueil de l'agence Inspire Metz. Afin de s'assurer de leur identité, ils devront présenter une pièce d'identité au personnel de l'agence Inspire Metz au moment du retrait de leur prix.

ARTICLE 9 : annulation/modification

L'agence Inspire Metz se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu-concours sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

ARTICLE 10 : acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par l'agence Inspire Metz.

ARTICLE 11 : protection et utilisation des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre du jeu-concours et au travers du formulaire de participation, plusieurs informations telles que le nom, l'adresse mail, et le numéro de téléphone seront demandés aux participants. L'adresse mail et le numéro de téléphone serviront au bon déroulement du jeu-concours, avec le consentement de chaque participant au préalable et seront exclusivement conservés pour contacter les gagnants. Il sera proposé aux participants souhaitant recevoir des informations touristiques sur l'Eurométropole de Metz de conserver leur adresse mail. Dans ce cas et dans le cadre du règlement

général de la protection des données, la durée de conservation de ces données est de 3 ans à compter de la date à laquelle les informations auront été communiquées à Inspire Metz.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles communiquées en faisant la demande par email à l'adresse suivante : papaquin@inspire-metz.com.

La liste de mails des participants ayant refusé de recevoir ces informations sera supprimée de la base de données de l'agence Inspire Metz à l'issue du jeu-concours.

Pour en savoir plus sur les politiques de données personnelles de l'agence Inspire Metz - Office de Tourisme, [cliquez ici](#).

ARTICLE 12 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les participants s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler les éventuelles contestations par voie de conciliation en envoyant leur requête par email à : contact@inspire-metz.com et en précisant l'objet « Couronne de l'Avent 2022 ». Si aucun accord à l'amiable n'a été trouvé dans un délai de deux mois à compter de la réception de la contestation, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 13 : consultation du règlement

Le règlement du jeu « Couronne de l'Avent 2022 » est disponible en téléchargement libre sur le site internet : tourisme-metz.com.

ARTICLE 14 : dépôt du règlement

Le règlement complet est déposé en l'étude SCP Bund-PetitMuller-Egloff, 23 rue de Sarre 57070 à Metz.

Fait à Metz, le 17 novembre 2022